

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique modification des périmètres du SPR et des PDA de Perros-Guirec

**De :** [redacted]

**Date :** 08/05/2022 14:14

**Pour :** pref-enquetes-publiques@cotes-darmor.gouv.fr

A l'attention de madame la Commissaire enquêtrice

Après lecture des documents, je m'aperçois que les sites protégés sur la commune voisine de Trégastel ne figurent pas sur les plans de Perros-Guirec, bien que les périmètres de protection qui en découlent concernent bien les deux communes. Pour exemple, demeurant au 77 boulevard des traouiero, la proximité du moulin à marée du grand traouiero en Tregastel, qui se trouve à 100 mètres de mon domicile, a nécessité l'avis de l'architecte des Bâtiments de France pour le changement d'une simple barrière (avec préconisations fermes relayées par le maire de Perros, ).

S'agissant de patrimoine, ce moulin sur la chaussée reliant Tregastel à Ploumanach est un site classé depuis 1913. Selon Françoise Racine, les deux moulins à marée de Ploumanach sont indissociables. Ils appartenaient à la famille des De Lannion et il est difficile de parler de l'un sans évoquer l'autre car ils sont originairement proches.

Dans le même sens, les vues remarquables du port de Ploumanach ignorent la partie trégastelloise, alors qu'il s'agit d'un ensemble naturel et historique.

Pourquoi le SPR est-il si strictement limité aux frontières communales à l'heure où les PLU intègrent l'intercommunalité ?

Ne peut-on pas disposer d'un document récapitulant exhaustivement les protections et les servitudes associées ?

...

---

« Du côté de Perros. Perros, des origines à 1945 », Claude Berger et Françoise Racine, La Tilu éditeur, 1994.

— Pièces jointes : —

Plu tregastel patrimoine moulin a maree site inscrit.pdf

287 Ko